



Avis tiers détenteur du trésor public

Par **vincentperez98**, le **31/01/2019** à **09:55**

Bonjour,

La situation:

Je suis en liquidation judiciaire depuis juillet 2014, aujourd'hui je me rend compte que le trésor public me réclame la somme de 4500€ dues pour la taxe foncière des murs que j'ai achetés lors de mon exercice et qui ont été saisis et vendus. Mon compte est donc bloqué.

Sont-ils dans leur droit??

Il s'avère qu'il ne se gêne pas pour mettre des pénalités de retard, en ont-ils le droit??

La liquidation judiciaire n'est-elle pas là justement pour me protéger jusqu'à la clôture??
Devrais-je payer ces taxes? Comment faire par rapport à la banque?

Merci d'avance de votre aide.